



Mission régionale d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire

## Relevé de décisions de la réunion du 20 décembre 2019

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Centre Val-de Loire s'est réunie le 20 décembre 2019 en présence de :

- M. Christian LE COZ, membre permanent titulaire, président ;
- Mme Isabelle LA JEUNESSE, membre associé titulaire ;
- M. François LEFORT, membre permanent titulaire
- M. Pierre NOUALHAGUET, invitation permanente, chargé de mission MRAe à la MIGT Paris.

La réunion s'est déroulée en présence de M. Mathieu SANTUNE, chef de la mission d'appui à l'autorité environnementale (MAAE) de la DREAL Centre-Val de Loire

La séance a été ouverte à 9h30. Les débats ont ensuite porté sur les points suivants :

### **I. Plans-programmes, validation, après examen en séance, des projets de décisions au cas par cas suivants :**

La décision de non soumission à évaluation environnementale a été adoptée à l'unanimité des membres délibérants pour les dossiers suivants :

- Révision du PLU de Saint-Paterne-Racan (37)
- Modification simplifiée du PLU de La Chaussée-Saint-Victor (41)
- Élaboration du PLUi du Castelrenaudais (37)
- Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de Monnaie (37)
- Élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de Monnaie (37)
- Modifications des zonages d'assainissement des eaux usées et pluviales à Outarville (45)
- Modification n°4 du PLU de Sonzay (37)

La décision de soumission à évaluation environnementale a été adoptée à l'unanimité des membres délibérants pour le dossier suivant :

- Révision du POS de Bengy sur Craon (18) pour sa transformation en PLU

### **II. Plans-programmes, validation, après examen en séance, des projets d'avis suivants :**

Après échanges et ajustements, les avis suivants ont été adoptés à l'unanimité des membres délibérants :

- Élaboration du PLU de Viglain (45)
- Élaboration du PLUi de la Communauté de communes entre Beauce et Perche (28)

### **III. Plans-programmes, avis tacite sur le dossier soumis à évaluation environnementale suivant :**

- Sans objet

### **IV. Projets, validation, après examen en séance, des projets d'avis suivants :**

Après échanges et ajustements, les avis suivants ont été adoptés à l'unanimité des membres délibérants :

- Construction d'une centrale photovoltaïque au sol aux lieux-dit « Plaine de la Morandière » et « Prés les Gravouilles », sur la commune de Gièvres (41)
- Extension d'un élevage de volailles - 78800 poulets sur la commune de Oison (18)
- Parc éolien sur la commune de Plou (18)
- Parc éolien sur la commune « Le Petit Pressigny » (37)

**V. Validation, après examen en séance, des projets d'arbitrage sur les avis tacite/explicite**

- Sans objet

**VI. Décision de délégation de compétence :**

- Sans objet

**VII. Organisation du travail – Coordination des dossiers**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13H45.

Le Président de la MRAe Centre Val de Loire



Christian Le Coz